

Bulletin délégation UNAFAM ISERE

Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques
Association reconnue d'utilité publique

Dans ce numéro

- 1 • Edito
• Des raisons d'espérer

2 **Dossier :**
L'Aide aux aidants familiaux, apportée par les bénévoles de l'Unafam 38

- 6 • Présentation de la CDSP
• Enquête sur les CMP

Edito

Françoise Braoudakis, *Présidente Déléguée Départementale de l'UNAFAM*
Isabelle Pot, *Vice-Présidente de la Délégation départementale de l'UNAFAM*

Chers adhérents, Chers aidants familiaux,

Depuis six mois, la nouvelle équipe de direction de la Délégation est en place.

Un premier constat : la tâche est très prenante mais enthousiasmante. En Isère, nous avons la chance de pouvoir compter sur les bénévoles engagés depuis plusieurs années dans différentes missions et aussi sur de nouveaux bénévoles qui nous ont rejoints récemment.

Notre combat, tant au niveau local que régional et national, pour la reconnaissance de la place des aidants familiaux dans le parcours de soins et de vie de nos proches, n'est pas terminé mais des avancées nous donnent le droit d'espérer (Fiches actions du PTSM, Colloque Unafam sur l'Alliance Thérapeutique tripartite qui inclut les familles, Loi n°

2019-485 du 22 mai 2019 visant à favoriser la reconnaissance des proches-aidants...)

Dans notre Délégation de l'Isère, sur tout le territoire, une cinquantaine de bénévoles, tous aidants-familiaux, portent la voix de l'Unafam dans les Instances où ils la représentent. Leurs témoignages dans ce Bulletin, montrent leur volonté de faire avancer le droit des familles à être entendues, soutenues, défendues pour elles-mêmes et pour une meilleure prise en charge de leurs proches tout au long de leur parcours de vie.

Restons confiants dans l'avenir avec l'espoir de réels progrès dans la recherche en santé mentale, dans une prise en charge médico-sociale plus complète pour l'amélioration du parcours de vie de nos proches dans leur environnement !

Ensemble, nous ferons reculer la méconnaissance des troubles psychiques pour une société plus juste, plus tolérante, plus inclusive.

A l'aube de cette nouvelle année, nous vous assurons de notre soutien et de notre engagement à vos côtés !



DES RAISONS D'ESPÉRER

Gabrielle Leviel, Nicole K., bénévoles Unafam 38

L'Assemblée Générale du Pôle Drac-Trièves-Vercors s'est tenue le 18 novembre 2019 au CHAI. Nous y avons assisté en tant que représentantes de l'UNAFAM et nous y avons trouvé des raisons d'espérer : en effet des mesures sont programmées pour une **intervention précoce en psychiatrie**, elles vont dans le sens de ce que préconise l'UNAFAM.

Un nouveau médecin : Clément Dondé, 50% au CHU (Recherche), et 50 % au CHAI (Clinique), nous a fait un exposé des études qui ont été faites dans de nombreux pays (Australie, Suisse, Canada) : toutes ces études montrent l'intérêt de l'intervention précoce avec la mise en place d'une alliance thérapeutique. Il faut intervenir par des thérapies spécifiques dans les six mois qui suivent le premier épisode psychotique, puis pendant les trois ans suivants afin que ceux-ci ne deviennent pas chroniques.

La France pourrait rattraper son retard énorme !? Il pourrait y avoir par exemple des infirmiers pour travailler à mi-temps sur l'intervention précoce avec visite possible à domicile.

Si ces interventions se font à temps, les risques d'hospitalisation ultérieures sont grandement diminués, (statistiques à l'appui). Les premiers troubles apparaissent en général entre 16 et 30 ans.

Plusieurs actions sont proposées avec entre autres : groupes de psycho éducation, de relaxation, BREF, I Care You Care, case manager "super IDE" référent ambulatoire, un numéro de téléphone pour appel psychiatrique...

Mme Bourrachot (directrice du CHAI) a affirmé que des fonds nationaux vont être attribués pour pouvoir organiser ce "case-manager".

Santé mentale et emploi

Jean Louis Leviel, bénévole Unafam 38

C'est le thème de la conférence organisée par le Clubhouse France et le Clubhouse Lyon le 27 novembre 2019 à l'hôtel de région AURA (Auvergne Rhône-Alpes).

Cette conférence a réuni des acteurs clés de la santé mentale : personnes concernées, soignants, professionnels de l'action sanitaire et sociale, institutionnels, représentants des entreprises.

Les représentants des différentes structures sont intervenus sur le thème du travail (et de l'emploi) dans le rétablissement des personnes touchées par la maladie psychique.

La priorité a été mise sur l'inclusion sociale et professionnelle en milieu ordinaire.

Différents points ont été développés comme :

La valeur travail et les aspects bénéfiques de celui-ci.

Le rétablissement qui permet de composer avec la maladie encore présente.

L'importance du "parcours" des personnes pour progresser vers le travail en milieu ordinaire.

L'importance de l'accompagnement des personnes et des employeurs.

La stigmatisation et les peurs encore présentes comme frein à l'emploi.

La conviction de tous est que l'accès à l'emploi est souhaité, souhaitable et possible pour la grande majorité des personnes porteuses de handicap psychique.

Pour en savoir plus ...

Vous êtes adhérent : Devenez AMBASSADEUR UNAFAM !!

Jean Falcoz, bénévole Unafam 38

Adhérent à l'Unafam depuis une dizaine d'année j'ai souhaité m'investir pour faire connaître notre organisation d'aide auprès des familles touchées par la maladie psychique. Depuis 2 ans j'effectue régulièrement la tournée des pharmacies sur Voiron et les communes limitrophes et propose des flyers et une affiche.

J'ai toujours été très bien accueilli et souvent une discussion intéressante s'en est suivie avec le professionnel demandeur de précisions et de détails sur notre action.

J'ai essayé d'étendre cette action à un plus grand nombre de pharmacies par l'intermédiaire d'un grossiste qui a bien voulu distribuer 200 enveloppes contenant notre message.

Malheureusement sans résultat car ce dernier n'est pas parvenu, dans la majorité des cas, jusqu'au responsable...

Rien ne remplacera un contact direct, alors n'hésitez pas à tenter cette expérience qui permet d'échanger en toute discrétion avec un professionnel apte à informer ses clients, de contrecarrer des idées fausses, de promouvoir le soutien aux familles.

La même action peut-être effectuée également auprès de tout professionnel de santé et de tout organisme social ou médico-social...

Alors à vous de jouer : des flyers et des affiches sont à votre disposition à la délégation ou peuvent vous être transmis sur demande. Merci d'avance pour cette action.



Solidarité familiale ou pension alimentaire !

Henri et Elisabeth L., bénévoles Unafam 38

Notre fille logeait dans un F1 en « Habitat Social » et souhaitait vivre dans un logement plus grand, en vain. Elle a trouvé une occasion dans le milieu privé avec un loyer important par rapport à ses revenus.

Pour faire face à cette nouvelle dépense, nous lui avons fait un versement mensuel de 100€ par **solidarité familiale** en attente d'un nouveau logement en « Habitat Social ».

Lors d'un contrôle de la CAF (mars 2017) où lui était demandé la raison de cette somme régulière, elle en a donné la cause. Ceci a été considéré comme **pension**

« Si vous souhaitez aider votre proche ne faites pas de versement bancaire systématique. »

alimentaire, alors que nous n'avions demandé aucune déduction fiscale dans notre déclaration.

Suite à cela, la CAF a décidé de diminuer le montant de son AAH (soit 80€ par mois). Bien entendu Caroline a fait appel au contentieux de la CAF qui a ignoré les explications. Pendant la procédure, la décision a été suspendue. Nous avons fait appel

avec elle, et sommes passés au tribunal en Novembre 2019 et attendons le verdict.

Caroline a très bien fait sa défense en concluant que si elle devait de l'argent à quelqu'un c'était à ses parents. Depuis février 2018, elle est dans F2 de l'Habitat social.

En conclusion, pour aider votre proche pécuniairement, ne faites pas de versement bancaire systématique.

Le bonheur d'être référente bénévole du Groupe Interactif Bipolaire, en partenariat avec le Centre Expert des Troubles Bipolaires

Myriam B, bénévole Unafam 38

J'ai suivi ce groupe interactif avec l'équipe du professeur Bougerol en 2015 en tant qu'adhérente UNAFAM, maman d'un garçon avec des troubles bipolaires. Cela a été une révélation d'apprendre ce qu'était la maladie qui concernait mon fils, et j'ai vraiment ressenti la solidarité entre les familles, l'importance de sortir de l'isolement. Aussi, j'ai accepté de devenir bénévole référente pour poursuivre l'engagement d'autres avant moi. Depuis, j'ai suivi 4 sessions, et chaque année, c'est un bonheur de constater l'attention des familles, de partager les questionnements. Lire dans les yeux et les sourires de parents, conjoint.e.s ou enfants de personnes avec des troubles bipolaires, leurs satisfactions est un véritable cadeau. Parmi tous les témoignages, les plus touchants ont été celui de ce couple de retraités, faisant face seuls depuis 10 ans à la maladie de leur fils, nous dire « Notre venue à ce groupe a fait plaisir à notre fils, les rapports ont changé depuis », et celui d'un fils stabilisé dont le père était dans la salle « mon père aura peut-être compris que je ne fais pas de la comédie ».

Témoignage de l'aide aux aidants familiaux

Catherine BV., bénévole Unafam 38



D'abord les premiers contacts avec l'Unafam : une petite carte rose, un article de magazine, un premier contact et un premier rendez-vous à l'Unafam... Un bel accueil, chaleureux mais douloureux, même s'il y a beaucoup d'écoute et d'empathie... Enfin je croise quelqu'un qui comprend ce que j'essaie d'expliquer et ce que nous vivons en famille!

Puis le début d'un long cheminement et engagement, et la découverte d'un « nouveau monde ».. « Affronter la maladie à bras le corps ! », il le faut bien pour aider nos proches... Aux côtés d'autres familles concernées, dans le partage, l'échange, l'entraide, le soutien, l'engagement, avec les épines de la vie, les larmes, mais aussi les rires, la chaleur humaine, l'amitié, et l'envie de se battre !

Puis un jour, après avoir enfin réussi à «mettre de la distance avec les gros gros soucis», j'endosse le rôle de « référente Unafam » dans un nouveau groupe de parole : un lieu précieux, protégé, humain, où l'on se découvre et où l'on découvre les autres, où l'on apprend à oser dire, où l'on peut partager ses ressentis, ses incompréhensions, ses diverses émo-

tions – un jour la tristesse ou la douleur, la colère ou la lassitude, un autre jour l'espoir et le plaisir de petits ou grands bonheurs, le courage aussi ; mais également un lieu où l'on échange et cherche des débuts de réponses, où l'on avance pas à pas, chacun-chacune à son rythme, où l'on s'organise mieux, où l'on prend le temps et où l'on apprend à se poser, et où l'on peut même se faire des amis..

Et même « s'il faut 100 fois se remettre à l'ouvrage », c'est un beau travail que nous faisons tous ensemble, qui nous fortifie, consolide, et nous re-construit, et nous enrichit humainement : on le réalise souvent après !

Un lieu de parole « particulier », où, en duo avec la psychologue, nous pouvons accueillir chaque nouvel aidant - parent, grand-parent, conjoint, frère ou sœur, enfant, ami-e.- dans l'écoute et

le partage ; avec nos compétences différentes mais complémentaires, et pour ma part, l'envie de transmettre le soutien, l'espoir et la ténacité, grâce aux expériences acquises, très souvent aux côtés de l'Unafam, pour sortir de l'enfermement de la maladie ; et grâce à une meilleure connaissance du monde de la santé mentale, des professionnels, des lieux et services qui aident et qui œuvrent pour le rétablissement de nos proches ; l'Unafam nous accompagne, et porte haut nos demandes et revendications ! Aussi bien en Isère qu'en Région, jusqu'aux ministères concernés !

Vous habitez dans le Nord-Isère et votre proche vit avec des troubles psychiques. Venez nous voir, n'hésitez plus !

André B., bénévole Unafam 38

Très perturbé par la maladie de ma fille j'ai eu connaissance par la télévision de l'existence d'une formation pour les familles, intitulée Profamille et je m'y suis inscrit en 2010. C'est là qu'on me conseilla de contacter l'UNAFAM.

Cinq années plus tôt j'étais bien allé frapper à la porte du local d'une association dans une grande ville éloignée : l'UNAFAM. A la description du comportement de ma fille dont je ne connaissais pas la maladie à l'époque, on me suggéra de la faire hospitaliser au plus vite. Cela ne m'incita pas à revenir voir cette association.

Aujourd'hui bénévole accueillant, référent d'un groupe de paro-

le, animateur de formations destinées aux aidants familiaux et représentant des usagers je mesure le chemin parcouru avec cette association, en parallèle avec le rétablissement de ma fille malade et notre vie heureuse retrouvée.

Nul besoin de vous investir de la sorte. Personnellement j'ai ressenti le besoin de me former et de rendre ce que m'a apporté cette association.

Ne restez pas seul dans votre désarroi, d'autres ont parcouru ce chemin de croix face à la maladie de leur proche et vont bien maintenant ainsi que leur proche malade.

Site Unafam 38... le Retour !

Casting : Claude G., Anaïs R, André B. et Michelle P.

Plus d'un an après l'annonce de la refonte du site institutionnel de l'Unafam, voilà l'épisode ultime de la mise en ligne du Site de la délégation Isère. Concurrençant les sagas les plus mythiques, le plus grand secret a régné autour de la date de sa mise en ligne. Initialement prévu pour octobre 2019, ce dernier opus est sorti le 17 décembre, tel un bonus pour nos étrennes.

Encore plus que d'habitude, les théories les plus audacieuses ont entouré le contenu précis de cet ouvrage, savamment orchestré par les modifications récurrentes de la commission communication !

Nous pouvons vous révéler, à présent, que **l'aide aux aidants familiaux est au centre de ce projet** : recenser les aides pour vous, proches-aidants et votre proche malade et faciliter votre recherche d'informations et de formations.

- Un volet vous est adressé. Il concerne votre besoin d'être accueilli.e, écouté.e, compris.e par des pairs-aidants ainsi que

votre demande d'informations.

Le **Guide de l'Aidant familial** vous aiguillera sur le parcours des formations qui vous sont proposées, pour mieux connaître la maladie de votre proche et mieux l'appréhender ou découvrir les ressources du département.

- Un second volet concerne votre proche, il recense les ressources sociales, médico-sociales, et de soins qu'il peut trouver sur notre territoire.
- Le suivant, est orienté vers nos publications mensuelles ou semestrielles regroupant un agenda des activités de notre association et de nos partenaires.
- Le dernier est destiné aux actualités de l'association et aux ressources médiatiques qui vous feront découvrir des conférences, des Mooc et bien d'autres informations !

Venez découvrir notre nouveau site
sur <https://www.unafam.org/38>



Représentante des Usagers au Centre Hospitalier Alpes Isère : le CHAI

Aude C, bénévole Unafam38

J'ai adhéré à l'Unafam il y a environ 3 ans, mon fils ayant des troubles psychiques depuis déjà 4 années. Cela fait suite à un entretien individuel lors d'une permanence d'accueil à l'association. Etant à la retraite, j'ai plus de temps et me présente, dépassée et insatisfaite de l'accompagnement que recevait mon fils.

Je suis rapidement séduite par l'écoute et le partage d'expériences que j'y trouve. Je participe à quelques réunions conviviales où je rencontre des pairs c'est à dire des proches de personnes présentant des troubles psychiques : parents, frères, sœurs, grands parents, amis La communication y est facile : nous nous comprenons, vivant les mêmes difficultés. Je m'inscris ensuite à un groupe de parole : groupe fixe de pairs encadré par une psychologue clinicienne et une bénévole de l'Unafam qui assure la coordination et la logistique de l'instance. Ce groupe me permet de poser mes questions concernant mon fils, les partager avec d'autres parents pour chercher des solutions et trouver des informations, regagner de la sérénité, vivre une solidarité puisque nous nous retrouvons mensuellement pendant plus d'un an. Nous nous rapprochons beaucoup pour nous épauler et nous soutenir. Encore aujourd'hui nous nous retrouvons ponctuellement par amitié ! La psychologue nous amenait à réfléchir, nous poser des questions pour mieux accompagner notre proche.

L'Unafam Isère me propose alors de devenir Représentante des Usagers au Centre Hospitalier Alpes Isère ce que j'accepte, mon fils ayant été plusieurs fois hospitalisé là-bas et n'y ayant pas toujours trouvé l'écoute et la bienveillance que j'espérais et attendais pour moi-même mais surtout pour mon fils.

Après ma nomination au CHAI, par arrêté de l'Agence Régionale de Santé (ARS), il me faut me former comme RU, pour apprendre à rédiger une plainte ou une réclamation, connaître les limites du RU dans le cadre hospitalier et ses prérogatives.

Le rôle du RU est de participer aux Commissions Des Usagers d'un établissement (CDU). Il questionne, s'attarde sur les plaintes et réclamations pour les défendre vis à vis du droit des patients et de ses proches.

La plainte est un droit des Usagers. Les Usagers sont les patients, les proches et/ou la famille. L'accompagnement, le suivi, l'hospitalisation, le parcours du patient sont très encadrés et soumis aux règles pour que le patient soit au maximum associé et surtout acteur de son parcours de vie et de soin. Il doit être entendu et écouté. Personne de confiance, Moindre recours à l'isolement ou à la contention, informations ... par exemple sont des pratiques préconisées par l'ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux et l'HAS : Haute Autorité de Santé. Aucune question, demande d'informations et/ou explications ne peuvent rester sans réponse. Tout courrier, le plus factuel possible et sans jugement, mérite attention. Les RU sont là pour cela. Ils peuvent vous aider à rédiger une plainte et feront en sorte qu'une réponse institutionnelle vous soit apportée dans un délai raisonnable.

Bénévole à l'Unafam représente pour moi un investissement où je peux m'impliquer, apprendre, m'informer, trouver de la solidarité et de l'amitié. J'y trouve également mon équilibre car je crois faire évoluer les mentalités et contribue ainsi à la « déstigmatisation » des bénéficiaires de soin, de leurs proches ainsi que la maladie psychique. Prochain investissement : le PSSM c'est à dire devenir formatrice pour le diplôme Premier Secours Santé Mentale !

Participer au Conseil Local Santé Mentale (CLSM)

Isabelle Pot,

J'ai été sollicitée par un professionnel pour un témoignage lors des SISM (Semaines d'information sur la santé mentale) de 2007 sur le sujet « A quels moments vous êtes-vous trouvés en difficulté avec votre adolescent ? ».

Après avoir hésité, nous avons écrit un témoignage à deux voix avec mon mari et cela a été une vraie aventure ! D'abord pour l'écrire, en nous mettant d'accord sur les mots employés puis pour le dire devant un public majoritairement composé de professionnels. Et quelle émotion quand le psychiatre de notre fils est venu nous trouver à la sortie pour nous remercier et nous dire « nous les psychiatres, nous ne nous rendons pas compte de la souffrance des parents »...

Depuis ce moment, je fais partie du groupe SISM de Grenoble, l'une des instances du CLSM. Composé de professionnels du soin, du médico-social et du social, de bénévoles d'associations, animé par un coordinateur de la Ville, ils se rencontrent mensuellement pour préparer les événements des semaines SISM : journées, témoignages, ateliers, tables rondes, animations dans les rues, ciné-débat, théâtre forum, balade conviviale...

Cet engagement me permet de connaître les différentes structures grenobloises, découvrir des professionnels, mieux les comprendre et a instauré entre nous des liens de respect mutuel, d'estime et même parfois d'amitié. Certains m'ont dit combien ils avaient appris sur les difficultés des familles à travers mes prises de parole sur les nombreux thèmes.

Au fil des années, partager, élaborer des projets sans lien direct avec notre fils m'a permis de prendre du recul et de mieux vivre notre situation.

Très bonne nouvelle : BREF, programme de psychoéducation à destination des aidants familiaux, retenu par le Fonds d'Innovation

Françoise Braoudakis

Le 6 Décembre 2019, le programme « Bref » conçu par l'Unité de psychoéducation et psychothérapie (UPP) de l'Hôpital du Vinatier à Lyon et l'Unafam, a été retenu pour un financement du Fonds d'innovation du Ministère de la Santé, fonds créé en 2019 et qui vise à financer des projets innovants en psychiatrie. Au niveau national, 42 projets ont été retenus sur plus de 260 déposés auprès des ARS.

Le programme « Bref » se déroule en trois séances, au début de l'hospitalisation d'un proche.

Chaque famille est reçue individuellement par un binôme de professionnels. Au cours de la troisième séance, un membre de l'Unafam participe au dispositif ce qui lui permet d'intervenir de manière précoce dans le parcours des aidants, en apportant informations et soutien.

A Grenoble, plusieurs bénévoles de l'Unafam ont été formées à ce programme par l'équipe du Vinatier. En 2019, 3 familles ont été rencontrées au C3R, dépendant du CHAI, qui applique ce programme et deux autres le seront prochainement. Nous espérons que le programme BREF se développera dans d'autres services du CHAI en 2020

Au cours de cette année, des psychiatres du Vinatier viendront à Grenoble assurer la formation d'autres bénévoles, pour développer ce programme très bénéfique pour la santé des aidants familiaux et donc pour leurs proches.

La commission départementale des soins psychiatriques (CDSP)

Michèle L., bénévole Unafam 38

Le CHAI



Avec ma formation de juriste, c'est tout naturellement que je me suis tournée vers la commission départementale des soins psychiatriques (CDSP), dont la mission est de veiller au respect des libertés individuelles et de la dignité des personnes admises en soins psychiatriques sans consentement

Elle est composée de 3 membres de l'équipe de soins (2 psychiatres et un médecin généraliste) et de 2

représentants d'associations agréées, respectivement d'usagers patients et de familles de personnes atteintes de troubles psychiques.

La présence d'un magistrat, membre titulaire de la CDSP a été abrogée récemment, par la loi du 23 mars 2019 portant réforme de la Justice.

La mission de la CDSP est d'être informée de toute décision d'admission en soins psychiatriques, de tout renouvellement de cette décision et de toute décision mettant fin à ces soins.

Elle reçoit les réclamations des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement, y compris les personnes déclarées irresponsables pénalement et dont une juri-

diction ordonne l'admission en soins psychiatriques.

Elle examine la situation de toutes les personnes dont les soins se prolongent au-delà d'une durée d'un an.

Elle visite les établissements habilités (en Isère, le Centre Hospitalier Alpes Isère de Saint Egrève, l'ESMPI de Bourgoin Jallieu et celui de Vienne), vérifie les informations figurant sur le registre, le livre de la Loi, tenu obligatoirement par chaque établissement et destiné à recenser les mesures prises de soins sans consentement. Elle s'assure que toutes les mentions prescrites par la loi y sont portées et que les certificats médicaux sont suffisamment explicites. A cette occasion, les patients qui en font la demande, peuvent être entendus par les membres de la commission.

Elle peut proposer, la levée de la mesure de soins psychiatriques dont une personne fait l'objet., au juge des libertés et de la détention du tribunal de grande instance dans le ressort duquel se situe l'établissement d'accueil d'une personne admise en soins.

Elle transmet chaque année un rapport d'activité au juge des libertés et de la détention compétent dans son ressort, au préfet, au directeur général de l'agence régionale de santé (ARS), au procureur de la République et au Contrôleur général des lieux de privation et de liberté.

Les personnels des établissements de santé sont tenus de répondre à toutes les demandes d'information formulées par la commission.

Les médecins membres de la commission ont accès à toutes les données médicales relatives aux personnes dont la situation est examinée.

Enquête sur les Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Anais Rousson, CCD Unafam 38

Le Diagnostic Territorial Partagé des Parcours de Santé Mentale en Isère, a été approuvé par l'ARS Auvergne Rhône Alpes le 28 novembre 2019, l'une de ces priorités est la place des CMP dans les territoires et les liens avec les autres acteurs.

Nous avons, alors proposé une enquête aux aidants familiaux de notre délégation.

- Plus de 80% des enquêtés ont noté un **changement fréquent de psychiatre** de leur proche.
- 2/3 des personnes disent **ne pas avoir été orientées par le CMP vers une association, un GEM ou une autre structure du territoire** alors qu'il y a une véritable demande.
- Plus de la moitié des familles indiquent **ne pas avoir de contact avec le CMP au sujet de leur proche** :
"Aucun lien avec la famille, quand mon fils allait très mal et que je le sentais en danger, j'ai appelé le CMP à plusieurs reprises, à chaque fois j'avais l'impression de déranger et on me faisait comprendre qu'il fallait que je le laisse se débrouiller tout seul."

Pourtant, il est important de noter que l'équipe du CMP se doit d'être à la disposition des proches pour toute information utile **comme le rappellent les 10 commandements du CMP.**

Nous saluons toutefois la pluridisciplinarité des équipes et de nombreuses familles ont salué le professionnalisme, l'écoute et la bienveillance de certains CMP : *" Très bien dès que les soins ont été enclenchés, avec justesse j'ai été sollicitée en tant qu'aidante et entendue. Nous avons ensemble amené en plus de 4 années mon fils vers la construction de son projet de vie. A chaque fois qu'il était en panique le délai de réponse était très court, cela lui a permis d'avoir confiance et d'être étayer et progressivement d'accepter des délais."*

Notre enquête montre **une nette disparité entre les différents CMP de l'Isère.** Une réorganisation des CMP semble indispensable pour un meilleur suivi de nos proches dans leur parcours de soins et pour une véritable alliance thérapeutique tripartite.

Pour en savoir plus ...

